

Procès verbal

Le mardi 08 septembre 2026 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 31 août 2026, s'est réunie sous la présidence de René DELATTRE.

Secrétaire de la séance : Bruno DECOSTER

Présents : René DELATTRE, Delphine DUTAS, Bruno DECOSTER, Tatiana EVIN, Fabrice BASTIEN, Stéphane GRYGUS, Thomas BAUWIN, Claudie RULENCE, Amandine MATTIOLI, Emeline PINTE, Nicolas CARON

Représentés :

Absents et excusés : Sylvain DERCOURT

Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 07 juillet 2026

Délibérations du conseil :

Préparation de la fête locale des 3 et 4 octobre 2026

Monsieur le Maire rappelle qu'une brésilienne, Ana Luiza Palmeira Amorim, a proposé de venir chanter lors d'une manifestation communale. Elle se produirait le samedi de la fête à 18h00. Le dimanche sera animé par l'OHC (harmonie de Croisilles). Il y aura vente de tartes et croque-monsieurs, au profit et avec l'aide de l'APESA.

1/08.09.2026 : Projet de vente de l'immeuble communal sis au 19 rue Trévequenne

Monsieur le Maire indique que l'immeuble sis au 19 rue Trévequenne, comprenant 5 logements dont 3 seulement sont occupés, devient vétuste et que la remise en état risque d'être très coûteuse. Les loyers ne sont pas élevés et ne suffiront pas à couvrir la dépense. Sur les conseils de Monsieur Bastien, 4ème adjoint, Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de vendre l'immeuble. Pour en connaître le prix de vente, il conviendra de faire appel aux services des domaines.

Le conseil municipal, après délibération, est d'accord sur le principe de vendre le bâtiment et autorise le Maire à solliciter les services des domaines pour obtenir une estimation du prix.

Délibération : adoptée

2/08.09.2026 : Projet de vente du véhicule du Proxi et d'un autre matériel

Monsieur le Maire indique que le véhicule acquis lors de la création du commerce de proximité, équipé en éléments réfrigérants, afin de permettre au gérant du magasin de faire des livraisons dans le village et aux alentours, ne sert pas à cet effet et n'est utilisé que rarement pour les manifestations locales. Néanmoins la commune doit pourvoir à son entretien et payer les frais d'assurance. Sur les conseils de Monsieur Bastien, 4ème adjoint, Monsieur le Maire propose donc de mettre le véhicule en vente.

De même, un motoculteur en excellent état car ayant très peu servi, s'avère inutile. Il convient donc également de le proposer à la vente.

Le conseil municipal, après délibération, décide la mise en vente du véhicule Nissan et du motoculteur. Un affichage sera effectué à la porte de la mairie, pour permettre à qui le souhaitera de se proposer acquéreur.

Délibération : adoptée

3/08.09.2026 : Création du poste d'adjoint technique principal 2ème classe suite à avancement de grade

Monsieur le Maire indique que Madame Mélanie POCHON est inscrite au tableau des agents promouvables, avancement de grade 2026. Il convient donc de créer le poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet (21h30 hebdomadaires) à compter du 1er octobre 2026 afin qu'elle puisse bénéficier de cet avancement.

Le Conseil municipal, après délibération, accepte la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet pour 21h30 hebdomadaires à compter du 1er octobre 2026.

Délibération : adoptée

4/08.09.2026 : Révision des loyers des logements communaux du 19 rue Trévequenne

Monsieur le Maire rappelle que les loyers des logements du 19, rue Trévequenne doivent être révisés chaque année en octobre. L'indice de référence des loyers indiquant un taux de +1,15% pour le second trimestre 2026, il propose aux membres du Conseil municipal de suivre l'IRL. Le Conseil municipal, après délibération, accepte.

A compter du 1er octobre 2026, les loyers appliqués seront les suivants:

- Logement A: 378.73 €
- Logement B: 475.96 €
- Logement C: 305.22 €
- Logement D: 304.27 €
- Logement E: 214.58 €

Délibération : adoptée

5/08.09.2026 : Legs Trojano 2025/2026 - montant de l'attribution

Monsieur le Maire rappelle le nom des élèves bénéficiaires du legs Trojano pour l'année scolaire 2025/2026 qui ont été désignés par l'équipe enseignante :

Pour le CP : Lilly PINTE
Pour le CE1: Katelyn MATTIOLI
Pour le CE2 : Florindo ABEL-BOSSU
Pour le CM1: Timéo MALASSIS
Pour le CM2 : Léna DRELON

Ce choix a été validé par le Conseil municipal. Les fermages ayant été calculés pour les terres communales,

il est maintenant possible de déterminer le montant alloué pour chaque élève désigné ci-dessus, au titre du legs Trojano, pour l'année scolaire 2025/2026, soit 55.80 €. Le Conseil municipal, après délibération, décide d'allouer aux élèves désignés ci-dessus la somme de 55,80 € au titre du legs Trojano pour l'année scolaire 2025/2026.

Délibération : adoptée

6/08.09.2026 : autorisation d'encaissement d'un chèque

Monsieur le Maire présente le chèque reçu des assurances AMP, d'un montant de 1088.63€ couvrant la facture de remplacement du pare-brise du tracteur Iseki, accidentellement brisé par un employé communal. Le Conseil municipal, après délibération, autorise le Maire à encaisser le chèque sur le compte communal.

Délibération : adoptée

Communications diverses

*Monsieur Delattre explique que le Docteur Petitprez a dû acheter un nouvel ordinateur pour son cabinet et demande à la commune de changer l'ordinateur du secrétariat afin que les deux soient compatibles. Des membres de l'assemblée ne cautionnent pas le procédé, il aurait fallu en discuter en amont au lieu de mettre la commune devant le fait accompli. D'autant que ce serait le 3ème ordinateur payé par la commune pour le secrétariat depuis 2017.

Etant donné que l'ordinateur actuel est encore en bon état de fonctionnement, le conseil municipal souhaite avec un devis dans lequel figure la reprise de cet appareil. De plus, si l'assemblée consent à payer le nouvel équipement, elle ne veut pas prendre en charge les frais de transfert de données qui s'élèvent à 450€.

Madame Mattioli n'a pas pris part au débat.

*Monsieur le Maire indique que les nouveaux habitants du 2 rue d'Achiet ont été inondés par un reflux d'eau provenant de la rue de Puisieux. D'après eux la solution serait d'installer un clapet anti-retour sur la canalisation qui traverse leur parcelle, installée par les propriétaires lors de la construction des maisons du lotissement. La commune ayant à l'époque accepté la pose de cette canalisation, elle consent exceptionnellement à payer la facture du clapet pour 167.84€, le propriétaire se chargeant lui-même de l'installation.

*Monsieur le Maire présente la demande de remboursement des heures complémentaires effectuées par une employée du SIVOS pendant l'ALSH de février et août 2026, organisés par la Communauté de Communes, dans les locaux communaux. La Communauté de communes et la commune ont signé une convention qui stipule qu'une indemnité sera versée à la commune pour la mise à disposition des locaux utilisés pour la restauration et du personnel y afférent. Il convient donc de rembourser au SIVOS les heures complémentaires de l'employée mise à disposition. Le sujet n'ayant pas été inscrit à l'ordre du jour, il sera délibéré lors de la prochaine réunion.

*Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Guillaume Hénoc, sollicitant la mise à disposition d'une salle communale pour organiser des séances d'activités physiques adaptées et santé (APAS). Madame Dutas a tenté de le joindre sans succès à jour, elle lui proposera un rendez-vous s'il la recontacte.

*La Fédération des chasseurs de la Somme propose de fournir des arbres fruitiers gratuitement à planter par nos soins sur des parcelles communales libres. Le conseil municipal est enthousiaste et propose d'en parler avec l'équipe enseignante pour en faire une action pédagogique. Les sites retenus sont les anciens jardins rue du Marais ainsi que le chemin derrière l'aire de jeux.

*Monsieur le Maire présente la demande de la secrétaire de la maison médicale d'aménager son temps de travail. Elle souhaite télétravailler le mardi matin et libérer le mardi après-midi, compensé par des heures en plus les lundi, mercredi et jeudi. L'assemblée, en majorité, n'est pas favorable au télétravail puisqu'il faut

une présence quotidienne à la maison médicale et refuse donc la demande d'aménagement. Madame Mattioli n'a pas pris part au débat.

René DELATTRE
Président de séance

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'René DELATTRE', written over the printed name.

Bruno DECOSTER
Secrétaire de séance

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Bruno DECOSTER', written over the printed name.